



OBJECTIFS :

Être capable de conduire et manœuvrer un ensemble composé d'un véhicule tracteur relevant de la catégorie B, attelé d'une remorque d'un PTAC supérieur à 750 kg, lorsque la somme des PTAC du véhicule tracteur et de la remorque est supérieure à 3,500 tonnes sans excéder 4,250 tonnes.

PRÉREQUIS - PUBLIC :

- Être âgé de plus de 18 ans
- Être titulaire du permis B français, en cours de validité
- Savoir lire et écrire la langue française
- Avoir satisfait à une évaluation préalable

CONTENU :

L'ensemble des enseignements est conforme au REMC (Référentiel d'Éducation pour une Mobilité Citoyenne), programme de formation de référence mis en place par les pouvoirs publics.

Le programme vise à acquérir 4 compétences :

Compétence 1 : Maîtriser le maniement de l'ensemble et effectuer les vérifications courantes dans un trafic faible ou nul

(Les principaux organes et équipements de l'ensemble, les principales commandes, le tableau de bord ; l'installation au poste de conduite ; les contrôles visuels avant la mise en route ; diriger l'ensemble et réaliser un arrêt de précision ; regarder autour de soi et avertir ; les attitudes élémentaires de sécurité ; l'attelage et le dételage)

Compétence 2 : Appréhender la route en fonction du gabarit du véhicule dans des conditions normales

(La signalisation spécifique ; les règles de circulation ; le positionnement de l'ensemble sur la chaussée ; les commandes et l'adaptation de son allure ; tourner à droite et à gauche ; le franchissement des intersections ; le franchissement des ronds-points et carrefours)

Compétence 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers

(Les distances de sécurité ; croisement et dépassement ; les virages ; les autres usagers et le comportement à leur égard ; le stationnement ; voie rapide ; la conduite dans une circulation dense ; la circulation inter-files des motocyclistes ; la conduite en déclivité ; la conduite sous adhérence et visibilité réduites ; la conduite dans des ouvrages routiers)

Compétence 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

(Suivre un itinéraire ; les principaux facteurs de risque au volant, préparation d'un trajet longue distance ; les comportements à adopter en cas d'accident ; les aides à la conduite ; les notions d'entretiens, de dépannage ; la pratique de l'écoconduite)

PROFIL DES INTERVENANTS :

Enseignants titulaires du Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignant de la Conduite Automobile et de la Sécurité Routière (BEPECASER) ou Enseignants de la conduite et de la sécurité routière (ECSR).

NOM DU RÉFÉRENT PÉDAGOGIQUE :

Yannick GUILLAUMET

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES :

- Présence constante du formateur



- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes
- Salle de cours spécifique Ecole de conduite, équipée de moyens multimédias
- Aires d'évolution spécialement aménagées
- Livret de suivi et livret d'apprentissage.
- Fourniture de supports pédagogiques spécifiques

DATES DE FORMATION :

Consultez le site <https://www.afaformation.com/>, onglet formation, transport, permis ou contactez le centre AFA au 02 41 54 88 08.

DURÉE :

7 heures, soit 1 journée.

LIEUX DE FORMATION :

Centre AFA - Le Gravier, 49000 ECOUFLANT
Centre AFA - 108 rue de la Rompure, St Lambert des Levées, 49400 SAUMUR

MODALITÉS DE SUIVI DU STAGIAIRE ET D'ÉVALUATION DES ACQUIS :

Chaque élève effectue cinquante minutes au minimum de conduite. Il bénéficie des explications et des conseils de l'enseignant.

A l'issue de la phase de conduite, dix minutes sont consacrées au bilan de la prestation de chaque élève. Le ressenti de sa prestation par l'élève est également pris en compte. Dans le cas d'une formation collective, un échange avec les autres élèves ce qu'ils ont perçu de la prestation prend place.

Un bilan de la prestation est réalisé par l'enseignant de la conduite, accompagné de conseils en lien avec la conduite de ce type d'ensemble.

Le suivi d'un stagiaire de la formation professionnelle est effectué par la signature de la feuille d'émargements à la demi-journée par le stagiaire et le formateur.

SANCTION VISÉE :

Attestation de suivi de formation B96 à présenter en Préfecture pour obtenir un permis de conduire portant la mention « 96 ».

Note : Sans cette mention sur le permis de conduire, conduire un ensemble tracté n'est pas autorisé.

EFFECTIFS :

Maximum 3 personnes.